



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00945

Numéro SIREN : 389 085 713

Nom ou dénomination : GROUPE RIAUX

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2013 sous le numéro de dépôt 6823

# COMPTAGESMA AUDIT

6823

Commissariat aux Comptes

## Associés

Sébastien BUET

Philippe CHATELLIER

Patrice COÏC

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE RENNES

DEPOT DU 15 JUIL. 2013

923 945

## SARL GROUPE RIAUX

Siège Social : Vaugarny 35560 BAZOUGES LA PEROUSE  
Société à responsabilité limitée au capital de 120 000 Euros  
R.C.S : 389 085 713 RENNES

### Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL GROUPE RIAUX en société par actions simplifiée

#### Saint-Malo

13, rue du Clos Matignon  
35400 Saint-Malo  
Tél. 02 99 40 96 52  
Fax 02 99 40 18 29

[saint-malo@comptagesma.fr](mailto:saint-malo@comptagesma.fr)

#### Dinan

6, rue de la Tramontane  
ZA des Alleux  
22100 Taden  
Tél. 02 96 85 27 85  
Fax 02 96 85 25 76

[dinan@comptagesma.fr](mailto:dinan@comptagesma.fr)

#### Rennes

8 bis, rue Jean Macé  
35000 Rennes  
Tél. 02 99 40 96 52  
Fax 02 99 40 18 29

#### Comptagesma

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Rennes  
SARL au capital de 276 655 euros  
RCS St Malo B 316 643 782 - N° TVA intracommunautaire FR76 316 643 782

#### Comptagesma Audit

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
SARL au capital de 12.040 euros  
RCS St Malo B 379 014 764 - N° TVA intracommunautaire FR22 379 014 764

Cabinets Indépendants - Membres du groupement EURUS

## **Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la SARL GROUPE RIAUX en société par actions simplifiée**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce par requête unanime des associés en date du 26 juin 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté:

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus entre la date de création de la société et la date d'émission de notre rapport, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour la constitution de la société, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun avantage particulier.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieures à sa date de signature.

*Fait à Saint Malo, le 8 juillet 2013.*

*Le commissaire à la transformation*

**COMPTAGESMA AUDIT**



Thomas LE PORS